

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

DELIBERATION N°2020.00102

**PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN ET
LES LYCEES JEAN MONNET ET BENOIT FOURNEYRON**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH,
M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200214-0202001020

DATE D'APPHICATION : 25 Février 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN ET LES LYCEES JEAN MONNET ET BENOIT FOURNEYRON

Dans le cadre du transfert de la filière Arts Appliqués du lycée Honoré d'Urfé au lycée Jean Monnet, la Cité scolaire Monnet- Fourneyron (lycée général et technologique Jean Monnet et lycée professionnel Benoît Fourneyron) et le Musée d'art moderne et contemporain souhaitent développer le partenariat entre leurs deux établissements.

En effet, il est envisagé d'élargir la coopération existante depuis 1999 aux questions d'art et/ou de design et d'intégrer ces dernières aux filières de la Cité scolaire précitée.

Ce partenariat répond à la volonté d'inscrire l'éducation artistique et culturelle dans le cadre d'une politique territoriale d'excellence et pérenne. Considérant qu'une éducation artistique et culturelle de qualité, conçue et organisée au profit de tous, doit être initiée à l'école et se poursuivre hors de l'école, en premier lieu dans les établissements culturels présents sur le territoire de vie de l'élève, le Musée et la Cité scolaire souhaitent établir un partenariat durable et fructueux.

Les partenaires souhaitent ainsi inscrire la pratique et la connaissance des arts dans un processus pédagogique cohérent, pour chaque niveau de classe et sur l'ensemble des cursus, et développer l'ouverture culturelle des élèves et étudiants.

La convention proposée structure les axes de la coopération, en rappelant les enjeux, conditions et modalités du partenariat et en précisant les objectifs et engagements des partenaires.

Dans ce cadre, le Musée s'engage particulièrement à :

- mobiliser ses agents sur les enjeux pédagogiques de ce partenariat,
- réserver les créneaux utiles aux actions programmées pour accueillir les groupes et en appliquant les tarifs en vigueur,
- proposer des rencontres avec des artistes de renom et avec un professionnel du Musée,
- développer des actions de communication et de valorisation.

De son côté, la Cité scolaire s'engage à :

- mobiliser les enseignants sur les enjeux pédagogiques de ce partenariat,
- organiser, assurer la venue des groupes au Musée,
- encadrer les élèves lors de l'ensemble des activités du programme,
- valoriser les actions réalisées au Musée auprès des parents, au sein du lycée et au-delà.

Le projet de convention, joint au dossier, est proposé pour une durée de trois ans.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet de convention de partenariat entre le Musée d'art moderne et contemporain et la Cité scolaire Monnet Fourneyron,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention avec la Cité scolaire Monnet Fourneyron et tout document nécessaire à ce dossier,**
- **la recette correspondante sera recouvrée au budget de l'exercice en cours, destination 2014 MUSE 100, article 7062 'redevances et droits des services à caractère culturel » pour un montant prévisionnel de 1 000 €.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU